

L'ambition du tourisme social : un tourisme pour tous, durable et solidaire!

Le tourisme social, un concept évolutif

La définition officielle (tirée des statuts du Bureau international du tourisme social)

"Par tourisme social, le BITS entend l'ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales aux revenus modestes. Cette participation est rendue possible, ou facilitée, par des mesures d'un caractère social bien défini. Le BITS s'appuie, pour mener cette action sur les principes définis et adoptés dans la Déclaration de Montréal en septembre 1996"

Une définition plus opérationnelle

Il s'agit d'un concept qui réfère aux programmes, aux réalisations et aux actions visant à rendre effectifs le droit aux vacances et **l'accessibilité au tourisme à tous les groupes de la population**, notamment les jeunes, les familles, les retraités, les handicapés, les personnes aux revenus modestes...mais qui visent aussi **la qualité de la relation entre les visiteurs et les communautés d'accueil**. On pense, entre autres, aux centres de vacances (colonies de vacances, camps familiaux), aux villages-vacances pour les familles, aux auberges de jeunesse, aux gîtes ruraux, aux voyages éducatifs pour les jeunes ou pour les aînés, aux séjours linguistiques, etc. On pense aussi aux réalisations qui contribuent à rendre accessible la pratique d'activités de plein air (pistes cyclables, sentiers de randonnée pédestre...) et à accroître la démocratisation du territoire pour des fins récréo-touristiques. On inclut aussi dans le tourisme social les mesures mises en œuvre par les gouvernements de divers pays pour encourager le départ en vacances et qui sont le résultat de luttes menées par des syndicats, des associations, des groupes communautaires: programmes d'aide à la pierre (investissements pour appuyer les établissements et les infrastructures) et programmes d'aide à la personne (pécules de vacances, bons-vacances, chèques-vacances, bourses de solidarité vacances, etc).

Plus récemment, le concept du tourisme social a évolué afin d'intégrer plus clairement les questions d'équité et de solidarité avec les communautés d'accueil. L'accessibilité au tourisme ne concerne pas uniquement les visiteurs (même s'il y a encore beaucoup à faire) mais aussi **les visités qui doivent avoir accès à leurs ressources touristiques mais aussi aux bénéfices du tourisme**, tout en voyant à ne pas dilapider les ressources. En introduisant une relation de solidarité entre les touristes et les populations d'accueil et ayant comme objectif "le développement durable", le tourisme social est tout le contraire d'un tourisme de masse envahisseur et spoliateur des ressources.

Un mouvement international

Le BITS, un réseau de l'économie sociale en tourisme

Le tourisme social est né en Europe, principalement à la suite de l'octroi des congés payés dès 1936, mais il s'est développé dans de nombreux pays sur divers continents.

Véritable réseau international de l'économie sociale en tourisme, le Bureau international du tourisme social (BITS) a fêté, en 2003, ses quarante ans d'existence. Créé en 1963 à Bruxelles, lieu de son siège social, le BITS regroupe environ 130 membres (principalement des associations, des coopératives et quelques établissements publics) dans 35 pays, sur quatre continents. L'organisation internationale a mis sur pied en 1994 une section régionale pour les Amériques qui a son secrétariat à Montréal. La section des Amériques regroupe plus de trente membres, principalement au Canada, au Mexique et au Brésil mais on trouve également des membres en Amérique centrale et dans quelques pays andins. Plusieurs organismes québécois en sont membres dont le Conseil québécois du loisir, le CAA-Québec, Tourisme Montréal, Tourisme Québec, des centrales syndicales... Une douzaine de gouvernements appuient l'action du BITS avec un statut de membre d'honneur de droit public (sans droit de vote). Parmi ces gouvernements, il y a les divers gouvernements belges, le gouvernement français, le gouvernement italien, le gouvernement québécois, par le biais du Secrétariat au loisir et au sport.

Tout en faisant la promotion du tourisme social, tout en réalisant des opérations de lobby auprès des pouvoirs publics et de l'industrie, tout en constituant un réseau d'échanges pour les membres (voir le site web: www.bits-int.org), le BITS poursuit des réflexions pour approfondir toutes les facettes du concept de tourisme social (lors de séminaires et de colloques et, surtout, à l'occasion de son congrès biennal).

En 1996, le BITS a adopté un document d'orientation, connu sous le nom de la Déclaration de Montréal *Pour une vision humaniste et sociale du tourisme* (lors de son congrès biennal à Montréal). Ce document réactualise le concept de tourisme social et remplace en quelque sorte la Charte de Vienne, adopté en 1972 et qui a servi de cadre de référence pendant près d'un quart de siècle.

Une reconnaissance par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Depuis la création de l'OMT, le BITS a joué un rôle significatif au sein de cette importante organisation internationale. Il occupe l'une des vice-présidences des membres affiliés. Le Code mondial d'éthique du tourisme, adopté par l'OMT, reconnaît l'importance du tourisme social :

Article 7 Droit au tourisme

- 1) La possibilité d'accéder, directement et personnellement, à la découverte des richesses de la planète constitue un droit également ouvert à tous les habitants du monde ; la participation toujours plus étendue au tourisme national et international doit être considérée comme l'une des meilleures expressions possible de la croissance continue du temps libre, et ne pas se voir opposée d'obstacles.
- 2) Le droit au tourisme pour tous doit être regardé comme le corollaire de celui au repos et aux loisirs, et notamment du droit à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques, garanti par l'article 24 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 7.d du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- 3) **Le tourisme social, et notamment le tourisme associatif, qui permet l'accès du plus grand nombre aux loisirs, aux voyages et aux vacances, doit être développé avec l'appui des autorités publiques.**
- 4) **Le tourisme des familles, des jeunes et des étudiants, des personnes âgées et des handicapés doit être encouragé et facilité.**

Une réalité québécoise

Les associations québécoises

Plusieurs organismes québécois œuvrent pour accroître l'accessibilité aux vacances et au tourisme. Mentionnons les grandes associations et fédérations de tourisme et de plein air membres du Conseil québécois du loisir dont, entre autres, le Mouvement québécois des camps familiaux, l'Association des camps du Québec, Tourisme Jeunesse, Vélo Québec, Kéroul, la Fédération québécoise de la marche, la Fédération québécoise de canot et de kayak, Festivals et Événements Québec... Ces associations regroupent à leur tour plusieurs associations régionales et locales qui sont de réelles entreprises d'économie sociale, reposant sur un entrepreneuriat collectif et conjuguant des logiques sociales et économiques. On trouve également, dans les diverses régions du Québec, des organismes sans but lucratif qui proposent une offre touristique originale avec comme préoccupations l'accessibilité pour les visiteurs, la mise en valeur des ressources locales et une rétention des retombées pour les communautés en termes d'emplois et d'achat de biens et de services : écomusées, centres d'interprétation, parc thématiques ...

Des programmes gouvernementaux

Le gouvernement du Québec (généralement par l'entremise du ministère chargé du loisir et du sport) a mis sur pied, ces trente dernières années, quelques programmes de financement pour favoriser le départ en vacances et l'accessibilité au tourisme: actuellement celui consacré aux associations nationales de loisir touristique et de plein air (aide au fonctionnement) et celui qui concerne les établissements de vacances (les camps de vacances et les camps familiaux, car l'État s'est retiré officiellement du financement des bases de plein air et des auberges de jeunesse, bien qu'il intervienne encore, à l'occasion, à la faveur de programmes plus généraux reliés aux infrastructures ou à l'économie sociale). Quelques mesures, notamment l'appui à Kéroul, visent à accroître l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte.

Des questions d'actualité

L'accessibilité au tourisme et aux vacances, une conquête inachevée

Dans les années 1960, tenant compte des taux de croissance très élevés des départs en vacances, la plupart des spécialistes du domaine s'attendaient à un taux de départ entre 90% et 95 % en l'an 2000 (Voir à ce sujet : DUMAZEDIER, J. (1962), *Vers une civilisation du loisir ?*, Éditions du Seuil). Ces prévisions n'ont pas été confirmées : dans la plupart des pays occidentaux, les taux de départ en vacances oscillent entre 50% et 60% malgré les actions du tourisme social et l'essor du tourisme de masse. Au Québec, en 1995, **le taux de vacanciers était de 47,2% seulement** - les vacances signifient au minimum quatre jours de congés consécutifs en dehors d'un long week-end; le vacancier partant est celui qui, durant cette période, passe au moins 24 heures ou une nuit en dehors de son domicile...**et 58.2% des Québécois ne sont pas partis en vacances.**

Les non-vacanciers correspondent à un profil bien défini : ce sont les plus pauvres et les moins scolarisés. Comme le revenu salarial, la scolarité est un vecteur important de l'exclusion face aux vacances. On remarque également que ce sont les plus jeunes (la catégorie des 24 ans et moins) et celle des plus vieux (la catégorie des 65 ans et plus) qui regroupent le plus de non-vacanciers: étudiants peu fortunés, ouvriers non spécialisés, travailleurs agricoles et retraités. Ces résultats sont tirés de : SAMSON, M. et J. STAFFORD (1996), *Vacances et tourisme 1995. Enquête auprès d'un échantillon de Québécois et de Montréalais sur les comportements de vacances*, Ministère des Affaires municipales, Direction générale du loisir et des sports, Gouvernement du Québec, Québec.

Une enquête plus récente menée auprès de la population québécoise va dans le même sens. Elle a été réalisée en novembre 2003, dans le cadre d'une étude Omnibus, par Léger Marketing pour le compte de la Société des attractions touristiques du Québec, en collaboration avec Festivals et événements Québec, le Conseil québécois du loisir et l'ARUC en économie sociale. Elle portait principalement sur les comportements touristiques des Québécois à l'intérieur de leur province. Entre novembre 2002 et octobre 2003, **44% des répondants n'ont pas fait un séjour touristique au Québec** (c'est-à-dire un voyage d'au moins 80 km avec une nuit passée à l'extérieur du domicile). Les

raisons pécuniaires (23%) arrivent en tête pour expliquer cet état de fait, suivies de la surcharge de travail (13%), le manque de temps (13%), le manque d'intérêt (12%) et les problèmes de santé (11%).

Concernant le manque de temps, le Québec et le Canada tirent de l'arrière par rapport à de nombreux pays européens en ce qui concerne le nombre minimum légal de congés annuels.

Tableau : Les heures travaillées et les jours de congés annuels payés pour différents pays (Tiré de : BÉRUBÉ, Nicolas (2002), «Conditions de travail : que font les autres pays?», *Elle-Québec*, no 157, pages 104-107.)

Pays	Nombre d'heures travaillées par an	Nombre d'heures travaillées par semaine	Congés annuels payés
Canada	1777 heures	40 heures	10 jours
France	1604 heures	35 heures	25 jours
États-Unis	1976 heures	40 heures	4-10 jours
Danemark	1689 heures	37 heures	25 jours
Suède	1634 heures	40 heures	25 jours
Japon	1842 heures	40 heures	10-20 jours
Pays-Bas	1365 heures	36 heures	25 jours
Australie	1864 heures	35-40 heures	20 jours
Angleterre	1720 heures	40-50 heures	10-20 jours
Allemagne	1556 heures	35-38 heures	24 jours
Suisse	1579 heures	45 heures	20 jours

Ce tableau montre bien les différences importantes entre les pays pour le nombre d'heures travaillées par semaine et le nombre de jours de congés annuels payés. Les différences les plus profondes apparaissent entre les pays européens et les autres; ainsi il y a 25 jours de vacances annuelles en France pour seulement 10 jours au Canada (le minimum légal).

Une autre question liée à l'accessibilité est celle qui concerne les personnes à capacité physique restreinte. Depuis 1979, Kéroul travaille à sensibiliser les différents intervenants touristiques au potentiel du marché des personnes à capacité physique restreinte. Bien que la demande de cette clientèle pour des produits et services touristiques soit indéniable, plusieurs intervenants ne se montrent toujours pas convaincus de la rentabilité ou de la nécessité d'offrir des infrastructures d'accueil ou des services adaptés aux besoins de ce segment de marché qui représente près de 15 % de la population des pays industrialisés. Une sensibilisation accrue face aux besoins des personnes à capacité physique restreinte pourrait permettre au Québec et au Canada de se positionner comme leader dans un marché des plus prometteurs. Mais encore faut-il que l'industrie touristique soit en mesure de répondre à cette demande de façon satisfaisante et rentable.

Cet enjeu est partagé par de nombreux pays. Dans un avis du Comité économique et social européen (2003), intitulé *Un tourisme accessible à tous et socialement soutenable*, on y lit ce qui suit:

"La suppression ou l'atténuation de ces barrières qui limitent la pratique du tourisme pour les personnes handicapées est non seulement une exigence née du principe d'égalité des droits et des chances et du principe de non-discrimination qui régissent l'UE et ses États membres mais constitue également une mesure efficace pour incorporer de nouveaux groupes de citoyens aux activités liées au tourisme ou qui en découlent, ce qui contribue à la croissance d'un secteur économique qui, notamment dans les pays du sud de l'Europe, a une incidence directe sur la génération de richesse et l'emploi dans l'ensemble de la société" (p. 22)

À la recherche d'une plus grande inclusion et cohésion sociales

Le tourisme social, par son ambition de démocratisation du tourisme, contribue à la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion et favorise la cohésion sociale. C'est une politique à courte vue de considérer l'accessibilité au tourisme et aux vacances comme une priorité secondaire qui devrait laisser le pas à d'autres priorités sociales (santé, éducation, logement, travail). Au contraire, les réalisations du tourisme social favorisent le brassage de publics, de groupes sociaux (car il n'est pas question de créer des ghettos!) et de groupes d'âges différents, elles jouent un rôle de prévention sociale pour la jeunesse et les populations en difficultés, elles s'inscrivent dans une démarche de prévention au

plan de la santé physique et mentale pour l'ensemble de la population. Les effets du tourisme social sur la qualité de la vie familiale, notamment par l'expérience des camps familiaux, ont été maintes fois mis en évidence. (Voir: GAUDREAU, Louise, JOLIN, Louis et BUISSONNET-VERGET, Geneviève, *L'impact de, sur la vie familiale de l'action communautaire réalisée au sein de Mouvement québécois des camps familiaux*, Rapport d'évaluation, UQAM, 1999)

À l'initiative d'associations de personnes, aux différents échelons (local, régional, national), les réalisations de tourisme social favorisent aussi la participation citoyenne tant au plan de la gestion et de l'animation des activités (ex. les festivals populaires), des équipements et des programmes qu'au plan de l'aménagement du territoire.

Le tourisme social, acteur de l'aménagement du territoire

Ce sont des organismes de tourisme social et de plein air qui furent les premiers à proposer des aménagements pour faciliter la démocratisation et la pratique des activités: sentiers de randonnée pédestre, pistes de ski de fond, pistes cyclables, aménagement des rives le long des cours d'eau...Plusieurs groupes ou clubs du milieu associatif en loisir s'occupent de la négociation des droits de passage, de l'entretien des sentiers, et de la préservation du milieu naturel. Des auberges de jeunesse, des bases de plein air, des camps de vacances, des écomusées, des centres d'interprétation contribuent à revitaliser des "coins de pays". L'article 8 de la *Déclaration de Montréal* est sans ambiguïté:

"Avant que l'objectif d'un développement durable et soutenu n'ait été recommandé par des organisations internationales, le tourisme social se l'était assigné comme option de référence afin

- de concilier développement touristique, protection de l'environnement et respect de l'identité des populations locales;
- d'apporter de nouveaux moyens à des régions souvent délaissées;
- d'aménager des sites avec la volonté de ne pas en dilapider les ressources;
- de générer des bénéfices économiques, sociaux et culturels pour la population locale.

Comme le tourisme est, à l'échelle mondiale, l'un des principaux moteurs à la mise en valeur des régions, il ne saurait en aucun cas, être prétexte à l'envahissement incontrôlé des sites ni à l'acculturation et à l'exploitation des populations".

Les acteurs du tourisme social ont joué et jouent encore un rôle considérable dans la préservation du patrimoine collectif.

Un rôle économique sous-estimé

Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, le tourisme social a permis la création d'emplois permanents dans les régions du Québec; il contribue au développement local et économique des régions et des populations dans leur ensemble. Plus que jamais les équipements de tourisme social sont conscients des exigences de rentabilité. D'ailleurs, leur performance au plan de leur viabilité et de leur durée de vie est à souligner: de nombreuses entreprises d'économie sociale en tourisme - camps de vacances, auberges de jeunesse ont plus de trente ans d'existence. Est-ce dû aux subventions? S'il est vrai que des établissements ont pu compter sur l'aide des pouvoirs publics, il faut éviter les raccourcis trop rapides. Comme le soulignait, il y a plusieurs années, le premier secrétaire général du BITS, M. Arthur Haulot, le tourisme le plus subventionné n'est pas celui que l'on pense:

"Qui paie les routes, autoroutes comprises, si ce n'est la communauté? Qui paie l'infrastructure complète des chemins de fer, de l'aviation civile, des ports de plaisance, des stations de ski, de montagne ou de bord de mer, si ce n'est l'État? (...) Au total, la réponse est que le plus assisté n'est pas toujours celui qu'on pense, et que le touriste de la jet society coûte plus cher à l'État que le travailleur en vacances annuelles". (HAULOT, Arthur, *Tourisme social, phénomène universel. Caractéristiques sociologiques et culturelles*, BITS, 1980, p. 5)

La crise des finances publiques, la baisse des subventions, les attentes exprimées par des "clientèles" plus diversifiées ont amené les responsables du tourisme social à recourir à de nouvelles méthodes de gestion, à mettre en œuvre des stratégies de marketing, à revoir leur offre de services. Le tourisme social ne s'oppose pas au tourisme "commercial" comme l'économie sociale et solidaire ne s'oppose pas à l'économie capitaliste ou à l'économie publique. Il s'agit d'une troisième voie dont il faut reconnaître les mérites dans une économie plurielle. Le tourisme social "est la démonstration que pertinence économique et gestion sont compatibles avec accessibilité au plus grand nombre, mixité

sociale et développement local. Le tourisme en économie sociale est aussi l'illustration que valeur ajoutée économique peut rimer avec valeur ajoutée sociale." (CHAUVIN, Jacques, *Le tourisme social et associatif en France. Acteur de l'économie sociale*, Paris, l'Harmattan, 2002).

Pour une politique sociale du tourisme

Au delà des réalisations concrètes qui lui sont directement attribuées, l'un des apports importants du tourisme social réside dans sa capacité d'interpeller les acteurs privés et publics du tourisme afin qu'ils ne considèrent pas seulement les impératifs économiques du tourisme mais qu'ils l'envisagent comme un moyen d'épanouissement personnel et collectif. Les diverses dimensions du tourisme ne doivent pas faire oublier que le tourisme est une forme de loisir pour la population qui le pratique et que, toute en ayant de fortes incidences économiques, il doit répondre aux besoins de délasserment, de découverte et de rencontre des personnes - les visiteurs comme les visités.

En ce sens, **il doit être accessible à tous, sans discrimination et pratiqué solidairement dans des conditions conciliables avec le développement durable**. Une politique nationale du tourisme doit accorder la plus grande place à la démocratisation du phénomène, à l'accroissement de ses retombées bénéfiques tant pour les touristes nationaux et internationaux que pour les communautés d'accueil, sans oublier la recherche de qualité dans l'offre de produits et de services. Reconnaître que le tourisme est une industrie devrait pouvoir se concilier avec le fait que le tourisme est aussi, sinon d'abord, un phénomène social d'envergure!

Le défi des moyens

Une politique du tourisme doit aussi prévoir la question des moyens pour atteindre les objectifs d'accessibilité. Elle doit aussi aborder le problème du financement des entreprises d'économie sociale en tourisme. Un projet qui devrait être envisagé sérieusement est celui de **la mise en place au Québec d'une Carte Vacances** (inspirée, en autres, de la formule du chèques-vacances que l'on trouve dans certains pays). Le

projet québécois mis de l'avant par le Conseil québécois du loisir consiste à encourager l'épargne des Québécois en vue de séjours et de vacances touristiques dans les diverses régions du Québec, à bonifier cette épargne grâce à une réduction d'impôt (crédit d'impôt), à augmenter les recettes touristiques des entreprises touristiques participantes (un très large éventail d'entreprises) et à lutter contre la saisonnalité du tourisme. Le projet vise aussi à constituer un fonds d'investissement (constitué des intérêts des placements d'argent venant des épargnants), afin d'aider les plus démunis à partir en vacances et de soutenir financièrement les infrastructures de l'économie sociale et les petits établissements touristiques en régions.

Un tel projet situe les préoccupations du tourisme social au cœur même de l'industrie en apportant des idées originales et en proposant des actions complémentaires à ce que font les autres secteurs du tourisme!

Fiche synthèse réalisée par

Louis Jolin, professeur

Département d'études urbaines et touristiques

École des sciences de la gestion de l'UQAM

(9-02-2004)